

## PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'ADMISSION <u>DU 13 OCTOBRE 2025</u> <u>FORMATION C.A.F.E.R.U.I.S.</u>

Après examen des résultats de l'entretien de la sélection et conformément, à l'article 2.2 de l'instruction N°DGS/SD4A/2023/154 du 1<sup>er</sup> décembre 2023, fixant les modalités d'admission de la formation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

SONT DECLARES ADMIS pour la rentrée 2025-2026 (1):

## **BOUILLON Céline**

## VILLEPONTOUX Gaëlle

- (1) Sous réserve d'une prise en charge financière des droits d'inscription et frais de scolarité pour les deux ans de formation (soit 8 320 €) relevant :
- Du compte personnel de formation (CPF),
- du plan de formation de l'établissement employeur,
- d'un organisme financeur,
- d'un autofinancement du stagiaire.

Fait à ISLE, le 13 octobre 2025

La Directrice Générale

Catherine LOUBRIAT

La Responsable du Pôle des formations éducatives et des formations à l'encadrement,

Cécile BONNET

Pôle Limousin Action Recherche en Intervention Sociale